

Vos questions / nos réponses

Élimination du THC de l'organisme.

Par [Profil supprimé](#) Postée le 07/06/2017 15:18

J'ai fumé, et je le regrette amèrement, quelques taffes de joints au cours de la semaine dernière et j'ai fait deux soufflettes. Étant en conduite accompagnée, je psychote sur le fait de quand je pourrais reprendre le volant sans risques pour moi et pour les autres. J'aimerais savoir si vous auriez une idée de quand le THC ne sera plus présent dans mon sang, ma salive, et mon urine sachant que la plus part du temps les infos sur internet sont contradictoires. Je suis horrifié de tomber sur un contrôle routier. Merci d'avance de vous être attardé sur ma question.

Mise en ligne le 09/06/2017

Bonjour,

Il existe une différence entre la durée des effets du cannabis et la durée de sa présence dans l'organisme.

Les effets sont variables mais ne durent que quelques heures. Ainsi, depuis une semaine, il n'existe aucun risque pour votre sécurité à conduire.

En ce qui concerne la présence du THC dans votre organisme, elle varie selon les modes de dépistage. Pour une consommation occasionnelle, ce qui est votre cas, le THC est détectable dans la salive 2 à 4 heures après la prise, jusqu'à 72 h dans le sang et de 3 à 5 jours dans les urines.

Vous êtes donc aujourd'hui hors de danger également en ce qui concerne les contrôles routiers.

Cordialement,
